

Date de la convocation :

4 décembre 2009

Date d'affichage de la convocation :

4 décembre 2009

Nombre de conseillers municipaux :

• **en exercice**43

• **Présents à l'ouverture** ..32

Transmission en Préfecture le :

18 décembre 2009

Date d'affichage du compte-rendu :

21 décembre 2009

Publication au recueil des actes administratifs le :

- 18 décembre 2009 pour les délibérations n°13, 16 et 17 ;
- les autres, publiées le 21 décembre 2009.

Le 16 décembre 2009, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Bruno JONCOUR, Maire.

Membres présents : Mme DIOURON, M. MAYEUX, Mme BLEVIN, M. BONNIN, Mme RAULT (arrivée à la délibération n°26), M. DELOURME, Mme LE GAGNE, MM. BLEGEAN, GUENIFFEY, Mme SEITE, M. FUAN, Adjoints.

M. LE RUN, Mmes BOT, RIO, M. ROBERT, Mme MINET (arrivée à la délibération n°1), MM. CROCHET, LORANT (arrivé à la délibération n°1), MARMIGNON, Mmes SOULIMAN, PIAT, DE LAVENNE, M. DREVES (arrivé à la délibération n°25), Mme LE GONIDEC (arrivée à la délibération n°25), M. ALIPOUR (arrivé à la délibération n°1), Mme GRONDIN, M. BEN ABDELWAHAB, Mme BOULDE, MM. AUFFRET, LE BERE (arrivé à la délibération n°26), BOIVIN, Mmes LEFAUCHEUR, HUBERT, M. LE GUERN, Mme GACEL, M. IBNYASSIN, Mmes GUYONNET, MEYER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mme RAULT donne pouvoir à M. BLEGEAN (jusqu'à la délibération n°25 incluse)
- Mme LE GONIDEC donne pouvoir à Mme DIOURON (jusqu'à la délibération n°24 incluse)
- Mme COTTRET donne pouvoir à M. MARMIGNON
- M. ALIPOUR donne pouvoir à Mme SOULIMAN (à l'ouverture et à partir de la délibération n°26)
- Mme LEBRETON donne pouvoir à M. BEN ABDELWAHAB
- M. BENAY donne pouvoir à Mme GRONDIN
- M. LE BERE donne pouvoir à Mme MEYER (jusqu'à la délibération n°25 incluse)
- M. BOURQUARD donne pouvoir à Mme HUBERT

Sorties et entrées des adjoints et conseillers municipaux pendant la séance :

- Départ de M. ALIPOUR à la délibération n°25

Secrétaire de séance :

- M. BOIVIN

La séance est levée à 20 heures 15

1 – Emplacement réservé au plan d'occupation des sols - Droit de délaissement – Immeuble 48 bis rue Notre Dame

Le Conseil Municipal :

- décide dans le cadre du droit de délaissement prévu à l'article L230-1 du code de l'urbanisme l'acquisition amiable auprès de Monsieur et Madame COROUGE ou de toute autre personne physique ou morale qu'il leur plaira de se substituer, de l'immeuble situé 48 bis rue Notre-Dame, cadastré AV 347, d'une surface de 98 m², au prix de 190 000 €, (cent quatre-vingt-dix mille euros),
- décide l'aliénation à Monsieur et Madame COROUGE, ou à toute autre personne physique ou morale qu'il lui plaira de se substituer, de l'immeuble sis 60 bis rue Notre-Dame, cadastré AV 42, d'une surface de 610 m², au prix de 125 000 € (cent vingt-cinq mille euros),
- autorise Monsieur Bruno JONCOUR, Maire de SAINT-BRIEUC, à signer tous les actes nécessaires et les actes de vente authentiques respectifs qui seront établis et reçus par notaire,
- autorise Monsieur et Madame COROUGE à solliciter d'ores et déjà toutes les autorisations administratives nécessaires au transfert de leur activité.

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

2 - Croix Saint-Lambert – Projet ANRU - Approbation de la modification de plan d'occupation des sols

Le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique prescrite dans le cadre du projet de construction par Cabri-Habitat de 7 immeubles comprenant 126 logements, entre la rue Jules Vallès et la rue Becquerel,
- approuve le projet de modification du P.O.S consistant à modifier le règlement UE1 tel que soumis à enquête publique, portant notamment sur les hauteurs des constructions, le pourcentage d'espaces libres plantés et les zones d'implantation des constructions.

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 32

Voix Pour : 32

Voix Contre : 0

Abstentions : 10
(Opposition)

3 - Fonds de participation des habitants – Versement de subvention

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes de la convention-type annexée à la délibération, à conclure pour une durée d'un an à compter de sa signature, au titre du renouvellement du FPH pour le comité de quartier de la Croix Saint-Lambert, association gestionnaire du fonds pour le secteur sud de la Ville de Saint-Brieuc (Croix Saint-Lambert/Ville Oger/rue Grall-Guéhenno-Duval,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- décide d'abonder le F.P.H pour la somme de 7 500 € pour le Comité de quartier de la Croix Saint-Lambert,
- dit que cette subvention sera versée uniquement sur production d'un bilan qualitatif et financier des actions déjà réalisées au titre de l'exercice antérieur.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

4 - Quartier des Villages – Ouverture à l'urbanisation d'une zone Na boulevard de l'Atlantique – Projet de construction de quatre collectifs et d'une dizaine de maisons de ville – Approbation de la modification du plan d'occupation des sols

Le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur,
- approuve le projet de modification du Plan d'Occupation des Sols consistant à ouvrir à l'urbanisation la zone NA boulevard de l'Atlantique en classant les parcelles cadastrées section AM n°315p, 119p et 323 en zone NAR 06-1 indice de hauteur 9 du Plan d'Occupation des Sols comme figurées sur le plan de zonage futur annexé à la délibération du conseil municipal.

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

5 - Urbanisme – Institution de la taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles

Le Conseil Municipal approuve l'institution de la taxe forfaitaire sur la cession de terrains devenus constructibles.

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

6 - Quartier Balzac-Europe-Ginglin – Enquête parcellaire concernant la création d'une liaison douce désenclavant le quartier

Le Conseil Municipal :

- décide, à la demande de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, de lancer l'organisation d'une nouvelle enquête parcellaire concernant la coulée verte du quartier de l'Europe,
- approuve le dossier d'enquête parcellaire établi conformément aux dispositions du R 11-19 du Code de l'expropriation
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, le lancement de l'enquête publique afférente préalable à l'arrêté de cessibilité, la prise de l'arrêté de cessibilité à l'issue de cette enquête et la saisine du juge d'expropriation et qu'il diligente toute démarche nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Cette délibération pourra faire l'objet d'un recours dans le délai de 2 mois à compter de l'exécution des mesures de publicité pour les tiers, à compter de sa transmission complète pour l'autorité préfectorale, à compter de la séance du conseil par les conseillers municipaux.

RAPPORTEUR : M. FUAN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

7 - ANRU / La Plaine Balzac – Vente d'un terrain à construire à Cabri Habitat

Le Conseil Municipal :

- décide de vendre à CABRI HABITAT un terrain d'une surface de 2 185 m² déterminé par document d'arpentage par géomètre expert sur le site dit de la Plaine Balzac à SAINT-BRIEUC conformément au plan ci-annexé, au prix d'un euro symbolique, tous les frais hormis ceux du document d'arpentage étant à la charge de l'acquéreur,
- dit que les frais du document d'arpentage par géomètre expert seront pris en charge par la Ville,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître de ROTROU, notaire à SAINT-BRIEUC, ainsi que tout acte nécessaire.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 40

Voix Pour : 40

Voix Contre : 0

Abstentions : 2

(M. LE BERE, Mme MEYER)

8 - ANRU – Quartier des Villages – Terrains de la Hunaudaye – Vente de plots à construire à Cabri Habitat

Le Conseil Municipal :

- décide de vendre à CABRI HABITAT les plots à construire et le chemin d'accès tels qu'ils sont définis cadastralement par le document d'arpentage ci-annexé, dressé le 3 février 2009 par la société D2L Betali et plus amplement désignés au tableau annexé à la délibération (le prix de vente total du foncier s'établit à l'euro symbolique. Tous les frais, hormis ceux du document d'arpentage seront à la charge de l'acquéreur),
- dit que les frais du document d'arpentage seront pris en charge par la Ville,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître de ROTROU, notaire à SAINT-BRIEUC, ainsi que tout acte nécessaire.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

14 - Autorisation à signer les marchés – Travaux de remplacement de 1 000 branchements d'eau potable en plomb par des branchements en PEHD

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes du marché établi pour chacun des lots,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :
 - lot n°1 : secteurs GINGLIN et GOUEDIC: minimum 250 000 € H.T - maximum 500 000 € H.T avec le groupement d'entreprises ARC/LE DU;
 - lot n°2 : secteur de ROBIEN : minimum 250 000 € H.T - maximum 500 000 € H.T avec le groupement d'entreprises ARC – LE DU.

RAPPORTEUR : Mme DIOURON

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

15 - Contrat enfance jeunesse 2007-2010 – Avenant n°1 – Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Saint-Brieuc et la Caisse d'Allocations Familiales des Côtes d'Armor

Considérant la nécessité d'actualiser le partenariat avec la CAF compte tenu des évolutions sur les deux dernières années en matière d'accueil municipal des enfants et jeunes de moins de 17 ans, le Conseil Municipal :

- approuve les termes de l'avenant n° 1 au Contrat Enfance Jeunesse 2007/2010 annexé à la délibération ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le document contractuel.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

16 - Projet d'équipement mobilier de la SMAC "La Citrouille"

Le Conseil Municipal :

- décide d'allouer une subvention d'équipement à hauteur de 55 000 € à l'association la Citrouille pour l'accompagner dans l'acquisition d'équipements mobiliers de la salle de concerts,
- précise que la subvention sera versée sur présentation par l'association des factures réglées des équipements qui font l'objet de la demande.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

17 – SMAC "La Citrouille" - Subvention au fonctionnement

Le Conseil Municipal :

- décide d'allouer une subvention de fonctionnement complémentaire à hauteur de 25 000 € à l'association la Citrouille pour l'accompagner dans la programmation de concerts de qualité et professionnels.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

18 - Attribution d'une subvention de la DRAC Bretagne – Musée d'Art et d'Histoire

Le Conseil Municipal :

- s'engage à assurer le bon fonctionnement du Musée d'Art et d'Histoire de Saint-Brieuc,
- dit que les crédits afférents pour la création de ce service des publics sont disponibles,
- décide de solliciter auprès de la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne le versement du complément de la subvention valant pour l'aide annuelle (2009) du Musée d'Art et d'Histoire à hauteur de 8 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

19 - Clin d'œil sur les arts – Edition 2010 – Droits d'inscription pour les artistes amateurs (peinture et sculpture)

Le Conseil Municipal décide de fixer à 15 euros le montant des droits d'inscription dont devra s'acquitter chaque artiste amateur plasticien (peinture et sculpture) désireux d'exposer ses travaux.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

20 - Conventions d'objectifs et de mise à disposition de locaux avec l'association MJC du Plateau section canoë kayak

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes des conventions avec la MJC du Plateau section canoë kayak :
 - convention d'objectifs, pour une durée de trois ans à compter de la saison sportive 2009-2010,
 - convention de mise à disposition de locaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer les dites conventions.

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

21 - Travaux de locaux vestiaires et tribune complexe sportif de Chaptal – Autorisation à signer les marchés)

Le Conseil Municipal :

- approuve les termes du marché établi pour chacun des lots concernés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les marchés suivants :
 - *lot n°1 avec l'entreprise BMB pour un montant de 229 000 € HT.*
 - *lot n°2 avec l'entreprise EMG pour un montant de 96 992.06 € HT.*
 - *lot n°3 avec l'entreprise SEO pour un montant de 19 200 € HT.*
 - *lot n°4 avec l'entreprise BSM pour un montant de 29 000 € HT.*
 - *lot n°5 avec l'entreprise CPLB Le Borgne pour un montant de 24 311.33 € HT.*
 - *lot n°6 avec l'entreprise MORO pour un montant de 11 971.28 € HT*
 - *lot n°7 avec l'entreprise SETIB pour un montant de 17 500 € HT .*
 - *lot n°8 avec l'entreprise THERMIS SCOP pour un montant de 58 700 € HT.*

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

22 - Passeport jeunes Ti Pass – Chèques multi-activités – Remboursement des associations et recouvrement auprès du Département des Côtes d'Armor – Année scolaire 2009-2010

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder aux remboursements, sous forme de subvention, des chèques Ti Pass qui lui ont été remis par les associations signataires de la convention de partenariat et de recouvrer la recette équivalente auprès du Département des Côtes d'Armor correspondant aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Associations	Nbre chèque	Valeur	Total
Rugby Club	45	10.00 €	450.00 €
AS Cesson Volley Ball	34	10.00 €	340.00 €
Stade Briochin	100	10.00 €	1 000.00 €
Saint Briec Basket	61	10.00 €	610.00 €
Le cercle	28	10.00 €	280.00 €
Cercle Ste Thérèse Gym	62	10.00 €	620.00 €
Roller Armor Club	29	10.00 €	290.00 €
MJC du Plateau	181	10.00 €	1 810.00 €
Association de Viet VO Dao	3	10.00 €	30.00 €
Total			5 430.00 €

RAPPORTEUR : M. BLEGEAN

Présents : 35

Pouvoirs : 7

Total : 42

Exprimés : 42

Voix Pour : 42

Voix Contre : 0

Abstention : 0

23 - Coopération décentralisée avec la Ville d'Agadez – Convention cadre de partenariat Ville de Saint-Briec – Association Saint-Briec Agadez

Le Conseil Municipal :

- approuve la convention cadre de partenariat entre la Ville de SAINT-BRIEUC et l'association SAINT-BRIEUC AGADEZ annexée à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite-convention pour une durée de trois ans.

RAPPORTEUR : Mme BLEVIN

Présents : 34

Pouvoirs : 7

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1
(M. MAYEUX)

24 - Syndicat Intercommunal pour l'accueil des Gens du Voyage – Participation de la Ville de Saint-Briec – Acompte année 2010

Le Conseil Municipal :

- décide l'attribution d'un acompte de 8 173.98 € au Syndicat Intercommunal pour l'accueil des Gens du Voyage au titre de la participation financière de la Ville pour l'année 2010,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la délibération.
- émet le souhait que les compétences transférées au SIAGEV soient prises en charge par Saint-Briec Agglomération.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

Présents : 34

Pouvoirs : 7

Total : 41

Exprimés : 41

Voix Pour : 41

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1
(Mme LE GAGNE)

25 - Accueil et habitat des gens du voyage – Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2009-2015

- approuve le projet de schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage sur la période 2009-2015 joint au présent document,
- décide d'adapter ses obligations en termes d'accueil et d'hébergement des gens du voyage en créant un terrain soupape de 50 places et 5 terrains familiaux à la place de 29 places supplémentaires en aire d'accueil au cours de la période 2009-2015,
- propose de fermer le terrain d'accueil des gens du voyage du 117 rue du Légué dès la mise en service de ce terrain-soupape.

RAPPORTEUR : M. BONNIN

Présents : 36

Pouvoirs : 7

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

26 - Trait d'union – Projet d'humanisation – Demande de subvention - Convention de partenariat avec E.R.D.F

Le Conseil Municipal :

- accepte la subvention d'investissement de 10 000 € versée par ERDF dans le cadre de l'humanisation des locaux du Trait d'Union,
- approuve les termes de la convention de partenariat conclue entre ERDF et la Ville de Saint-Brieuc,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de partenariat annexée à la délibération.

RAPPORTEUR : Mme LE GAGNE

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

27 - Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Prolongation de l'Atelier Santé Ville de l'Agglomération briochine - Avenant à la convention de partenariat

Le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n° 1 à la convention Atelier Santé Ville de l'agglomération de Saint-Brieuc entre le C.C.A.S. et les différents partenaires, signataires de la convention cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, portant modification de l'article 2 prorogeant le terme de la convention au 31 décembre 2010,
- autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant annexé à la délibération.

RAPPORTEUR : M. DELOURME

Présents : 38

Pouvoirs : 5

Total : 43

Exprimés : 43

Voix Pour : 43

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Délégation du Conseil au Maire

1 - Marchés passés selon une procédure adaptée - Période du 21 octobre 2009 au 12 novembre 2009

MARCHE DE TRAVAUX

REQUALIFICATION PARTIELLE DU CENTRE COMMERCIAL DE L'EUROPE ET CREATION D'UN ESPACE DE PROXIMITE

MARCHE 81/09 – notifié le 29 octobre 2009

- ♦ lot n°10 : chauffage - VMC - sanitaire

B.S.E. de Tréguieuxmontant : 18 500.68 € TTC

MARCHES DE SERVICE

MAINTENANCE ET REPARATION DE TOUS LES ELEMENTS ET MECANISMES DES COPIEURS DE MARQUE TOSHIBA (1^{er} septembre 2009 – 31 août 2010) – PARC VILLE

MARCHE 91/09 – notifié le 5 novembre 2009

- ♦ TOSHIBA de Cesson Sévignémontant : 14 352.00 € TTC

MAINTENANCE ET REPARATION DE TOUS LES ELEMENTS ET MECANISMES DES COPIEURS DE MARQUE TOSHIBA (1^{er} septembre 2009 – 31 août 2010) – PARC ECOLE

MARCHE 92/09 – notifié le 5 novembre 2009

- ♦ TOSHIBA de Cesson Sévignémontant : 4 305.60 € TTC

MAINTENANCE ET REPARATION DE TOUS LES ELEMENTS ET MECANISMES DES COPIEURS DE MARQUE TOSHIBA (1^{er} septembre 2009 – 31 août 2010) – PARC DIVISION EAU - ASSAINISSEMENT

AVENANT

↵ **ETUDE D'AMENAGEMENT DES TERRAINS, PROPRIETES MUNICIPALES, DE LA RUE DU LEGUE EN VUE DE L'ELABORATION D'UN PROGRAMME D'HABITAT**

MARCHE 65/05 - notifié le 6 novembre 2009

- phase 4 : la mission des concepteurs est supprimée.

Montant de l'avenant en moins value : 4 400 € HT

ARCHIPOLE de Rennes et SEMAPHORES de Marseille

2 - Conventions d'occupation de locaux scolaires

(B) = briochin

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<u>Le Libre Théâtre</u> (B)	<u>Ecole de la Ville Hellio :</u> Convention autorisant l'association "Le Libre Théâtre" à utiliser la salle de jeux de l'école de la Ville Hellio, les lundi de 20 h 30 à 22 h 30 pour l'année scolaire 2009-2010, afin d'y créer et de donner en représentation des spectacles et des pièces de théâtre.	18 novembre 2009	Gratuit

3 - Conventions passées avec différents organismes, associations ou particuliers pour le louage de choses n'excédant pas douze ans

LOCATAIRE	OBJET DE LA CONVENTION	DATE DE CONVENTION	LOYER
<u>Amicale des Employés Municipaux</u> (B)	<u>Centre Curie :</u> Convention autorisant l'Amicale des Employés Municipaux à utiliser les salles 19, 19 bis, 20 et 21 au RDC du bâtiment B, la salle 47 au 2 ^{ème} étage du bâtiment C et la salle 32 au 1 ^{er} étage du bâtiment D jusqu'au 30 mai 2014.	28 octobre 2009	Gratuit
<u>Amicale des Employés Municipaux</u> (B)	<u>Centre Curie :</u> Avenant à la convention du 14 septembre 2009 autorisant l'Amicale des Employés Municipaux à utiliser la salle 32 au 1 ^{er} étage du bâtiment D les lundi, mardi et mercredi pour dispenser des cours d'anglais du 1 ^{er} septembre 2009 au 30 juin 2010.	28 octobre 2009	Gratuit

